

## **BOURSE DE CROISSANCE TSX INC.**

### **AVIS D'APPROBATION**

#### **COURS FIXÉ SELON UNE AMÉLIORATION MINIMALE DU COURS**

##### **Introduction**

La Bourse de croissance TSX Inc. (la « **TSXV** ») adoptera certaines modifications proposées à la fonctionnalité du type d'ordre à cours fixé selon une amélioration minimale du cours à la TSXV (DRK seulement), lesquelles ont été approuvées par l'Alberta Securities Commission et la British Columbia Securities Commission, comme indiqué dans l'avis de projet de modification et sollicitation de commentaires (la « **sollicitation de commentaires** ») publié par la TSXV (les « **modifications** »).

Les termes clés qui sont utilisés dans l'avis d'approbation, mais qui n'y sont pas définis, ont le sens qui leur est attribué dans la sollicitation de commentaires.

##### **Résumé des modifications**

Les modifications peuvent être consultées [ici](#).

Comme indiqué dans la sollicitation de commentaires, les modifications des Règles de la TSXV ne sont pas tenues de rendre compte des modifications.

##### **Commentaires reçus**

La sollicitation de commentaires a été publiée par la TSXV le 16 mai 2024; aucun commentaire n'a été reçu.

##### **Date de prise d'effet**

Les modifications entreront en vigueur au troisième trimestre de 2024.